

« PROVENCE EN SCENE »

AVENANT AU
CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL
2019/2020

ENTRE

Le **Département des Bouches-du-Rhône**
Représenté par sa Présidente ou son représentant
Licence - 2 : 144-790
Licence - 3 : 144-791
Numéro de SIRET :

ET

Le **producteur** :

Numéro de SIRET

N° URSSAF :

N° AUDIENS :

N° GUSO :

N° Congés Spectacles :

Licence-2 :

Représenté par :

En sa qualité de :

PREAMBULE

Conformément à la politique de partenariat culturel qu'il s'est fixé, le Département des Bouches-du-Rhône entend poursuivre sous forme de contrat d'engagement mutuel son aide aux structures artistiques qui manifestent leur désir et leur volonté de participer au dispositif « Provence en Scène » destiné aux communes de moins de 20 000 habitants.

Dans le but d'œuvrer à l'élargissement des publics, le Département souhaite favoriser les spectacles bénéficiant d'opérations d'accompagnement (animations, rencontres avec les artistes, ateliers...) proposées par les structures artistiques. Cette aide est au même taux que pour le spectacle proposé.

Pour officialiser leur adhésion au dispositif « Provence en Scène », il est passé un contrat d'engagement mutuel avec la structure artistique qui revêt pour le cas le statut de producteur.

Dans ce cadre, un contrat liera le producteur à l'organisateur (commune ou opérateur(s)organisateur) et éventuellement l'opérateur financeur.

Les parties signataires arrêtent ensemble ce qui suit :

Nombre de mots rayés

Paraphes

L'article IX est modifié comme suit :

ARTICLE IX : DATE D'EFFET

Le présent contrat prendra effet à compter de sa notification aux parties jusqu'au 31 décembre 2020.

Le reste des dispositions demeurent inchangé.

Fait en double exemplaire²

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône et par Délégation, la
Directrice de la Culture**

Le

Signature :

Cachet :

Pour le producteur

Le

Signature :

Cachet :

² Signatures en original + cachets en original